

Accompagnement des agriculteurs face au changement climatique

Pourquoi ?



Le secteur agricole représente près de 20% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire français. La contribution du secteur agricole dans la lutte contre le changement climatique est essentielle, car il dispose de plusieurs leviers pour contribuer à la lutte contre le changement climatique :

- En réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à son activité : l'objectif est de baisser d'environ 20% les émissions de GES du secteur agricole d'ici 2030 par rapport à 2015 ;
- En préservant voire en augmentant le stockage de carbone dans les sols et la végétation ;
- En produisant des produits biosourcés et des énergies renouvelables.

Comment ?

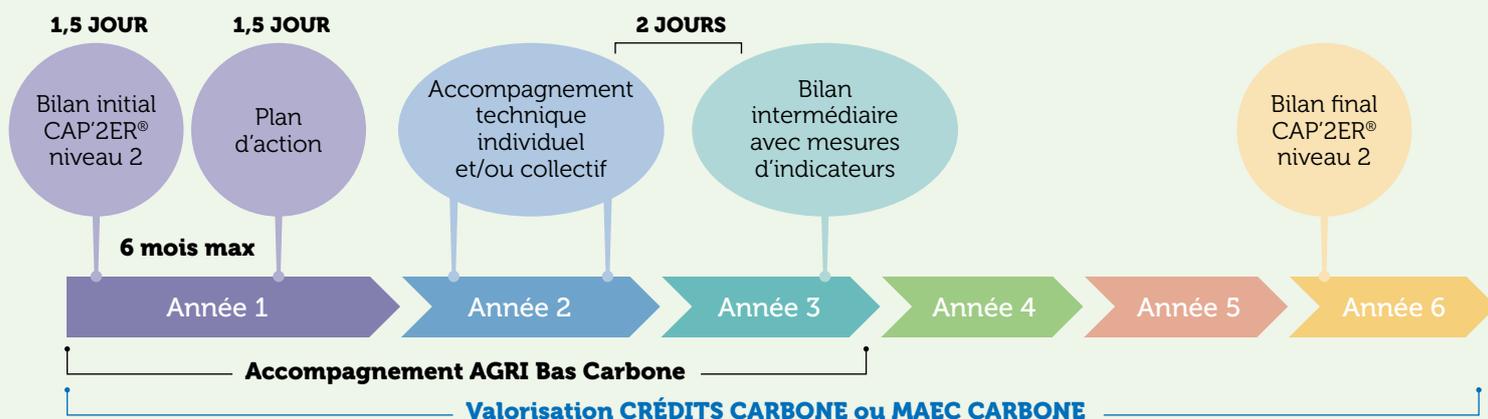


Pour accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de projets cohérents avec cet objectif, la réalisation de la prestation « **Accompagnement des agriculteurs face au changement climatique** » sur la thématique majeure « **Bas Carbone** » prévoit un suivi sur **5 jours**. La première étape consiste en la réalisation d'un **diagnostic initial CAP'2ER® de niveau 2**, lors d'un rendez-vous en élevage.

Cet outil, permet de réaliser une évaluation multicritère des performances environnementales des exploitations agricoles sur le volet des émissions de GES et d'identifier les leviers possibles pour améliorer l'empreinte carbone. Par la suite, **un plan d'action personnalisé** construit sur 5 ans sera mis en œuvre dans les 6 mois suivant le diagnostic initial. Les organismes agréés réalisent l'accompagnement technique jusqu'au bilan intermédiaire, 3 ans après le diagnostic CAP'2ER® initial. Pour les éleveurs qui le souhaitent, il est possible d'intégrer une démarche de valorisation des crédits carbone ou la MAEC forfaitaire "Bilan Carbone de l'exploitation" via la réalisation d'un diagnostic CAP'2ER® bilan en fin d'année 5.

L'animation et le suivi du dispositif breton sont assurés par le **GIE Élevages de Bretagne** avec l'appui de l'**Institut de l'Élevage (IDELE)**. 3 organismes sont chargés par l'ADEME de réaliser la prestation « **Accompagnement des agriculteurs face au changement climatique** » et accompagner les éleveurs.

L'ADEME assure la mise en œuvre du dispositif au niveau national. Cette mesure est financée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.





Pour qui ?

Le dispositif concerne les exploitations agricoles avec un atelier d'élevage bovin (lait ou viande) et/ou ovin viande et/ou caprin et dont le siège est situé en Bretagne.

Les organismes réalisateurs en 2025

N'hésitez pas à prendre contact avec l'un des 3 organismes agréés « **Accompagnement des agriculteurs face au changement climatique** » ADEME /MASA :

BTPL : Bureau Technique de Promotion Laitière

Contact : MONNERIE Christophe c.monnerie@btpl.fr

02 82 46 48 28



Chambre d'Agriculture Bretagne

Contact : TIRARD Sophie sophie.tirard@bretagne.chambagri.fr

02 23 48 27 39



INNOVAL

Contact : FRASLIN Louise louise.fraslin@innoval.com

07 64 44 41 75



Le soutien financier

La mise en œuvre de la prestation « **Accompagnement des agriculteurs face au changement climatique** » est soutenue par l'ADEME et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Le projet prévoit la réalisation de 180 accompagnements individualisés approfondis à l'action bas carbone. L'intégralité des diagnostics seront réalisés sur le territoire de la Région Bretagne.

Aide de l'ADEME et du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire versée directement à l'organisme agréé :

- Taux de l'aide : 90% maximum du coût HT (subvention majorée du taux de TVA en vigueur).
- Montant de l'aide : le montant est calculé au prorata du temps d'intervention. Ce temps est limité à 5 jours éligibles, sur la base d'un coût journalier plafonné à 550 € HT, soit une aide maximum de 2475 € HT.

Financé par :



Animé par :



S'intègre dans les démarches :



GIE ÉLEVAGES DE BRETAGNE

www.gie-elevages-bretagne.fr

www.youtube.com/@AGRIBASCARBONE

Contact : Jeanne LICHOU

j.lichou@gie-elevages-bretagne.fr

02 23 48 29 03 / 06 76 68 06 07

